



Mamoudzou, le 18 Mars 2016

## **Compte-rendu de la réunion SNES / Vice-rectorat du 15 Mars 2016**

Chers collègues,

Avant de partir en vacances, nous avons demandé une entrevue aux responsables du Vice-rectorat sur les sujets suivants :

### **Barème d'affectation des contractuels**

Le Snes Mayotte a rappelé notre revendication essentielle sur la gestion des affectations : La mise en place d'un barème, seule condition pour assurer une véritable transparence dans l'opération de gestion des affectations.

Il nous a été répondu que le vice-rectorat n'y était pas opposé mais n'a pas actuellement les moyens de gérer avec un barème les 1000 à 1200 contractuels qui seront en fonction lors de la prochaine rentrée (manque de logiciels !!!).

Lors d'une première phase, l'affectation sera systématiquement validée dans le cas où les vœux des collègues, l'appréciation des chefs d'établissement et de l'inspection concordent. Dans les cas où les vœux du contractuel et l'appréciation du chef d'établissement diffèreraient, l'aspect pédagogique serait déterminant (rapport du CP / IPR).

Lors de la deuxième phase qui concernerait avant tout les nouveaux arrivants, un barème prenant en compte l'ancienneté dans le service, les diplômes et l'admissibilité aux concours serait utilisé.

Si la mise en place du barème de la deuxième phase est une première avancée, il est souhaitable que le vice-rectorat ait le plus rapidement possible les moyens d'effectuer cette opération de gestion pour l'ensemble des personnels non titulaires.

### **Campagne voyage et congés administratifs 2016 : les 2012 encore et toujours !**

Attention, presque personne cette année encore n'est concerné par le congé bonifié. Pour tous les collègues arrivés sous le décret de 1996, ils relèvent de la campagne voyage « ordinaire » s'ils sont en départ définitif... et du congé administratif s'ils sont arrivés en 2012.

Le service n'est toujours pas en mesure d'ouvrir pour les collègues arrivés en 2012, il n'y a pas de souci s'ils sont en départ définitif... mais pour nos collègues arrivés en 2012 restant à Mayotte, suite notamment aux assurances du MEN sur leur sort financier, le MEN fait face actuellement à une opposition des DRFIP qui considèrent que le congé administratif doit être pris lors du départ définitif... à l'inverse de ce qui s'est fait en 2014 et 2015 ! Le Secrétaire général du VR est parti mercredi à Paris rencontrer le cabinet de la Ministre à ce sujet... et bien évidemment nous avons demandé une intervention urgente du SNES national sur ce sujet. Nous vous tiendrons informés immédiatement de toute évolution de cette question !

Dans l'immédiat, nous avons demandé l'ouverture de la campagne voyage pour tous les départs définitifs... la situation de réservation des billets d'avion va vite devenir kafkaïenne !!!

### **Pré rentrée 2016 :**

Nous nous sommes émus de la note de service vice-rectorale parlant d'une prérentrée de 2 jours en août 2016... alors que la mesure n'a jamais été évoquée lors du CENM de juillet dernier, que les collègues ont déjà réservé leur billet d'avion... et que l'inutilité pédagogique d'une telle mesure n'était plus à démontrer !

Il nous a été répondu que la décision sera prise dans chaque établissement (formellement lors des conseils pédagogiques à notre demande... et non par le seul CE) : au choix le lundi OU le mardi !



### **Collègues affectés dans le supérieur :**

Nous avons contesté les nouvelles obligations de service demandées à nos collègues effectuant tout ou partie de leur service (demande d'effectuer plus des 384 heures réglementaires).

Cette année, les collègues vivent de fait un véritable imbroglio juridique, leurs statuts étant plus que variables.

Il nous a été répondu que le problème serait réglé d'ici 3 mois, qu'en clair il n'y aurait aucune injonction particulière... et qu'à la rentrée 2016, le problème sera réglé puisque le Vice-rectorat, qui manque cruellement de moyens dans le 2<sup>nd</sup> degré et qui doute de la validité pédagogique du système actuel a décidé d'y mettre fin : aucune affectation des collègues du secondaire ne sera prononcée, seules des missions ponctuelles pourront leur être confiées mais en dehors de leur service d'enseignement.

### **Paiement du Bac 2015 et organisation du Bac 2016 :**

Paiement : Le Vice-rectorat a reconnu qu'un très grand nombre de dossiers est encore en attente de paiement : ces retards devraient être comblés par l'affectation d'une personne supplémentaire dans le service concerné.

Lieux des corrections du bac : à notre demande, les lieux de correction du baccalauréat évoluent. Le Lycée de Petite Terre qui a « accueilli » un grand nombre de matières 3 années consécutives obligeant un très grand nombre de collègues à affronter taxi, barge et embouteillages, n'accueillera cette année que les seuls professeurs de philosophie pour la correction des copies.

### **Modification de dates de mise en retraite :**

De nombreux collègues se sont émus d'une opposition du Vice-rectorat à une prolongation de quelques mois de leur date de mise en retraite... alors même que les arrêtés –seuls actes juridiques incontestables – n'ont pas été édités et encore moins signés. Le Vice-rectorat n'a opposé que des raisons « pédagogiques » alors même que la majorité des enseignements ne sera pas assurée par des titulaires à la rentrée prochaine ! Nous engageons donc les collègues qui le souhaitent à insister... et à nous consulter pour une éventuelle action juridique.

**A PARTIR DU MERCREDI 30 MARS PROCHAIN, RETROUVONS-NOUS DANS LA RUE AVEC L'INTERSYNDICALE POUR OBTENIR ENFIN DES MESURES D'ATTRACTIVITE...ET REJOINDRE LE MOUVEMENT NATIONAL CONTRE LA « REFORME » DU CODE DU TRAVAIL !**

**Rendez-vous dès 8h00 place de la République à Mamoudzou !**